



Zurich. La première assemblée des apôtres de district de cette année a mis plusieurs projets sur les rails. Elle a notamment résolu la mise en place d'un comité financier (nous en avons rendu compte). Il a pour but de contribuer à une meilleure transparence de l'utilisation des moyens financiers par l'Église, afin que les responsabilités en matière de processus essentiels au sein de l'Église soient réglées en toute conscience et bonne foi.

Le travail ecclésial comporte plusieurs domaines : le premier et le plus important, c'est la pastorale. Elle est soutenue depuis un certain temps déjà par le « groupe de coordination » ; en son sein, l'apôtre-patriarche en exercice et quelques apôtres de district désignés à cette fin élaborent des concepts pastoraux. Ainsi par exemple ont-ils examiné pas à pas l'élaboration du *Catéchisme* et adressé leurs commentaires à son sujet à l'assemblée des apôtres de district et à l'apôtre-patriarche en vue de leur prise de décision. À l'avenir, ce sont aussi les affaires financières de l'Église qui feront l'objet d'une surveillance et d'un règlement uniforme. Forte de ses 10 millions de membres répartis dans plus de 60 000 communautés, l'Église néo-apostolique a besoin d'une infrastructure équilibrée et internationale, en vue de permettre la réalisation de l'objet de pastoral de l'Église.

Le comité financier qui vient d'être créé sera donc chargé de la surveillance des affaires financières. Là encore, les membres de ce comité n'auront qu'une fonction consultative, mais leurs commentaires, objections et consignes seront transmises à l'assemblée internationale des apôtres de district pour l'aider à prendre ses décisions.

Tâches et objectifs

Le but officiel de ce comité financier est, par conséquent, de conseiller l'apôtre-patriarche et l'assemblée des apôtres de district dans certains ressorts financiers. À cette fin, il est nécessaire de concevoir des stratégies et des processus pour la gouvernance financière de l'Église. Ce qui est visé plus particulièrement, c'est une meilleure transparence de l'utilisation des fonds.

L'assemblée internationale des apôtres de district a désigné, en son cercle, les apôtres de district Michael Ehrich (Allemagne), Markus Fehlbaum (Suisse), Charles Ndandula (Zambie) et Mark Woll (Canada) pour membres du comité financier. Ils disposent des connaissances nécessaires et constituent une équipe internationale capable de prendre la parole pour l'Église tout entière en matière de finances. De surcroît, aucun d'eux n'est membre en même temps du groupe de coordination, si bien qu'une certaine séparation des tâches est ainsi garantie.

7 avril 2014

